

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 1998

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 19 janvier 1998 sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER (jusqu'à la question 4/b1), M. BOICHON, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. THIRIET, M. MEUNIER (à compter du 4/b1), M. LAGRANGE (à compter de la question 0/3), M. FOUSSERET (jusqu'à la question 8/a), Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. THIRODE, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN (à compter de la question 4/b1), M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. FUSTER (à partir de la question 4/b1), M. JEANNEROT, M. MEUNIER (jusqu'à la question 4/b1), M. LAGRANGE (jusqu'à la question 0/3), M. FOUSSERET (à compter de la question 8/a), M. CHRISTELLE, M. SANCHEZ, Mme WEINMAN (jusqu'à la question 4/b1).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procurations de vote :

Mandants : M. FUSTER (à compter de la question 4/b1), M. JEANNEROT, M. MEUNIER (jusqu'à la question 4/b1), M. LAGRANGE (jusqu'à la question 0/2), M. FOUSSERET (à compter de la question 8/a), M. SANCHEZ, Mme WEINMAN (jusqu'à la question 4/b1).

Mandataires : M. VUILLEMIN (à compter de la question 4/b1), M. ROIGNOT, M. NOT (jusqu'à la question 4/b1), M. HUMBERT (jusqu'à la question 0/2), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 8/a), M. EDOUARD, M. BONNET (jusqu'à la question 4/b1).

* * * * *

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a invité les membres de l'Assemblée à s'inscrire pour assurer la présidence des 80 bureaux de vote ouverts pour les élections régionales et cantonales. Puis il a présenté à l'Assemblée le voeu suivant relatif aux différents schémas d'infrastructures ferroviaire et de transport, dont notamment le TGV Rhin-Rhône :

«Besançon, capitale régionale et les différents schémas d'infrastructure ferroviaires et de transport

La capitale de la Franche-Comté, soucieuse à la fois d'un développement régional, équilibré, réaliste et solidaire et de l'urgente nécessité de développement de l'axe Rhin/Rhône/Méditerranée pour le transport de voyageurs et des marchandises affirme comme prioritaires les objectifs suivants :

1) Les divers modes de transport collectif doivent être développés prioritairement et mieux connectés pour être plus attractifs et compétitifs par rapport aux transports par voitures.

2) L'aménagement du territoire et le développement économique ne peuvent avoir comme unique priorité régionale la création d'une ligne à grande vitesse qui ne prendrait pas en compte préalablement l'ensemble de la problématique des transports régionaux et interrégionaux et qui marginalise une bonne partie de la région.

3) Le nécessaire développement du transport de fret par rail doit conduire à proposer des organisations logistique et ferroviaire nouvelles tant au sein de l'agglomération qu'au niveau régional.

Ces objectifs pourront être traduits dans les actions suivantes :

1) réalisation du TGV Rhin-Rhône dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique Mulhouse-Dijon qui doit être prise dans les meilleurs délais.

2) priorité à la première tranche de la première phase Mulhouse-Besançon qui doit aboutir à la gare Viotte.

3) amélioration du tracé et des capacités de la ligne Rhin-Rhône par TGV à travers le Jura, l'Ain et le Rhône permettant de rendre très attractive la liaison Lyon/Strasbourg - et en particulier la desserte des aéroports de Bâle/Mulhouse et Satolas.

4) amélioration de la ligne Besançon/Dole/Dijon pour des liaisons rapides avec Paris et de la ligne Dole/Vallorbe/Lausanne pour des liaisons rapides avec la Suisse.

5) utilisation du futur TGV pendulaire sur la ligne Paris/Lausanne et sur la ligne Strasbourg/Lyon.

6) développement d'une gare centrale intermodale à Besançon sur le secteur Viotte. Cette gare devrait être le lieu d'échanges entre les lignes TGV, TER et les transports collectifs routiers (régionaux, départementaux, d'agglomération et urbains).

7) maintien et amélioration de la ligne Paris-Bâle pour les voyageurs de Haute-Saône depuis Vesoul en direction de Paris et pour le transport de fret.

8) développement des TER et du réseau ferré d'agglomération par l'adaptation du matériel existant et la création de nouvelles gares ou haltes urbaines et périurbaines (ex. Planoise à côté du CHU).

9) développement des capacités de transport ferroviaire pour le fret dans la région et l'agglomération par la mise au gabarit «conteneurs européens» de la ligne existante Besançon-Mulhouse et création de plates-formes d'échange.

En conclusion, le Conseil Municipal est invité à approuver ces objectifs et ce plan d'action.

Le Conseil Municipal demande :

* que les procédures conduisant à la DUP soient prises dans les meilleurs délais,

* la réalisation rapide de la 1ère tranche de la 1ère phase du TGV,

* que soient conduites des études techniques et financières détaillées correspondant aux autres points énumérés ci-dessus,

* que ces études soient incluses dans les divers schémas régionaux et locaux (Plan des Déplacements Urbains, Schéma Directeur, Schéma Régional Multimodal des Transports)».

Ce vœu a été adopté à l'unanimité moins 8 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Association Nationale des Elus du Sport - Adhésion de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association Nationale des Elus du Sport et a désigné M. l'Adjoint FUSTER pour l'y représenter.

2 - Exercice 1997 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

3 - Office Public d'HLM de Besançon :

- a) Construction de 42 logements Château Galland I - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 15 600 600 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

- b) Programme de réhabilitation de 89 logements 2 à 18, rue de Fribourg à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 3 234 778 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 15 décembre 1997

Adopté à l'unanimité (taux d'intérêt de 4,30 % au lieu des 4,80 % indiqués précédemment).

4 - Comptabilité :

a) Exercice 1998 :

- a₁) Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives

Adopté à l'unanimité.

- a₂) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

- a₃) Valorisation des travaux effectués en régie

Adopté à l'unanimité.

- a₄) Instruction budgétaire et comptable M14 - Neutralisation de l'incidence budgétaire de certaines opérations

Adopté à l'unanimité.

b) Exercice 1998 :

b₁) Orientation budgétaires

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint a, au préalable, présenté une étude réalisée par le Crédit Local de France sur la situation financière de la Ville qui, comme celle de toutes les grandes villes, est difficile. Un panel de 14 villes d'importance équivalente a permis d'établir des éléments comparatifs.

Puis il a présenté les orientations budgétaires en deux grands points :

I - La situation actuelle

II - Les orientations pour 1998.

I - La situation actuelle

Elle résulte de facteurs bien connus :

- désengagement de l'Etat (résultant de la mise en place du pacte de stabilité dont 1998 est la dernière année d'application et qui a lourdement pénalisé les collectivités)

- application de nouvelles normes (notamment pour les aires de jeux, ce qui se traduira pour la Ville par une dépense de 11 MF répartie sur plusieurs exercices)

- augmentation des charges (ex. : le contingent d'aide sociale dont l'évolution cumulée de 1988 et 1996 est de 126 %)

- baisse de nos recettes (suite à la baisse de fréquentation des établissements publics tels que piscine, musées, ...).

S'y ajoutent des contraintes résultant des choix du Conseil Municipal :

- l'application du plan emploi jeunes

- la réalisation d'équipements nouveaux (ex. : la piscine dont le coût d'investissement se chiffre à 70 MF, que la Ville supporte pratiquement seule).

Il convient également de prendre en compte les contraintes de demain, notamment :

- l'augmentation vraisemblable de la cotisation CNRACL (en 1999)

- le passage à l'EURO qui nécessitera l'adaptation de la comptabilités, l'informatique (remplacement de 200 terminaux par 200 ordinateurs aptes à recevoir de nouveaux logiciels, ...)

- les recettes des usagers qui n'augmenteront pas tant que la relance tant attendue ne sera pas là.

II - Orientations pour 1998

M. VUILLEMIN a précisé que le budget 1998 sera un budget de rigueur qui nécessitera la recherche d'économies et un recours à l'emprunt limité d'un niveau proche de celui de 1997.

En matière de fiscalité pour 1998 et les prochaines années, le choix de modérer celle-ci a été fait (de l'ordre de 1 %, hors loi de finances).

M. VUILLEMIN a rappelé les décisions prises par le Conseil Muncipal pour limiter la pression fiscale (abattement à la base pour la taxe d'habitation, exonération de taxe professionnelle pour les entreprises en ZRU, exonération de taxe professionnelle dans les zones urbaines sensibles pour les créations et extensions d'établissements).

L'emprunt

Depuis 1995, le recours à l'emprunt a été réduit (90 MF en 1995, 80 MF en 1996 et 1997).

Ce recours limité à l'emprunt qui sera maintenu en 1998 ne s'est pas traduit par une réduction de programme de travaux (piscine, école Granvelle, carrefour Micropolis, etc., ...).

La Ville bénéficie d'un taux d'autofinancement important qui lui permet d'abonder les crédits d'investissements (51 MF en 1996).

Aussi, le recours à l'emprunt prévu en 1998 (80 MF) permettra de conduire le programme de travaux prévu (piscine, Musée du Temps, Place du Marché, entretien du patrimoine, etc., ...).

La dette

L'annuité de dette du budget général diminue de 1,4 MF par rapport à la prévision 1997.

M. VUILLEMIN a conclu son exposé en précisant que Besançon a fait le choix de la rigueur qui se caractérise par un refus de la facilité et la recherche d'économies, rigueur qui pour être acceptée, doit être partagée par nos partenaires.

Ces orientations doivent permettre à notre Ville de tenir son rang de Capitale Régionale et répondre aux grands problèmes actuels en maintenant trois objectifs principaux qui étaient déjà prioritaires en 1997 :

- une action économique forte et concertée, tournée vers la création et le maintien de l'emploi

- une action sociale adaptée aux circonstances économiques et démographiques, privilégiant la solidarité envers les individus et les familles les plus démunies

- une action facilitant la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers de notre Ville et principalement les quartiers les plus défavorisés.

Après un large débat auquel ont participé MM. SCHWINT, DUVERGET, JACQUEMIN, BONNET, PINARD, Mme MONTEL, MM. BOICHON, RENOUD-GRAPPIN, GIRARD, FOUSSERET, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. VUILLEMIN, ce rapport sur les orientations budgétaires pour 1998 a été adopté à la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre, 1 s'étant abstenu.

b₂) Ouvertures de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité.

b₃) Décision d'octroi et de versement de subventions et participations

Adopté à l'unanimité. N'ont pas pris part au vote pour les établissements concernés : M. le Maire et M. GIRARD, respectivement Président et Vice-Président du CCAS, M. ANTONY, Président de la SAIEMB et M. ROIGNOT pour le pouvoir de M. JEANNEROT, Président de l'OTSI.

b₄) Avances en garantie d'emprunt - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville

Adopté :

- à la majorité en ce qui concerne le point relatif à l'ARIM (9 Conseillers ayant voté contre)

- à l'unanimité pour les autres points du rapport.

5 - Forêts communales - Budget - Crédits complémentaires 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté un crédit complémentaire de 647 000 F afin d'équilibrer le budget 1997 des forêts.

6 - Ressources budgétaires - Année 1998 - Autorisation de voirie - Rectificatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à 275 F le tarif «terrasse couverte» pour l'année 1998.

7 - Subventions du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 2 500 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Pasteur, pour le déplacement de 12 élèves à Moscou dans le cadre d'un échange scolaire.

8 - Citadelle :

a) Homologation des tarifs 1998 - Réductions tarifaires demandées par la Ville - Versement d'une participation à la SEM de la Citadelle

A l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

1) a homologué les tarifs de la Citadelle pour 1998, fixés comme suit :

- tarif individuel plein :	40 F
- tarif enfant :	20 F
- tarif réduit :	30 F
- tarif groupe adultes :	30 F
- abonnement adulte :	100 F
- abonnement famille :	250 F

2) a approuvé le règlement fixant la participation de la Ville, en contrepartie des réductions tarifaires

3) a autorisé M. le Maire à signer avec la SEM de la Citadelle un avenant à la convention de délégation du 28 juin 1994, ayant pour objet d'y intégrer le règlement de participation et de modifier l'annexe relative aux gratuités qui seront limitées aux écoles maternelles et primaires bisontines qui en font la demande préalable

4) a décidé d'ouvrir les crédits nécessaires au versement de la participation, à raison de 500 000 F au budget primitif de 1998.

M. le Maire et M. ROIGNOT, respectivement Président et Vice-Président de la SEM de la Citadelle, n'ont pas pris part au vote.

b) Poursuite du programme d'investissement - Subvention d'investissement de la Ville à la SEM de la Citadelle

A l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

1) a décidé de verser à la SEM de la Citadelle une subvention d'investissement pour 1998 plafonnée à 3,3 MF et a approuvé le règlement de subvention

2) a autorisé M. le Maire à signer avec la SEM de la Citadelle un avenant à la convention de délégation du 28 juin 1994, ayant pour objet d'y intégrer le règlement de subvention.

M. le Maire et M. ROIGNOT, respectivement Président et Vice-Président de la SEM de la Citadelle, n'ont pas pris part au vote.

c) Parc zoologique - Lancement de l'opération - Encaissement et réaffectation de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 5 abstentions :

1) a approuvé le projet de rénovation du parc zoologique dont le coût est estimé à 2 900 000 F HT (actualisé au 31 décembre 1997)

2) a autorisé le versement par la Ville à la SEM d'une subvention d'investissement à inscrire au BP 1998,

3) a autorisé la demande et l'encaissement des subventions de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et du District du Grand Besançon, subventions qui viendront en diminution de la subvention d'investissement versée par la Ville.

M. le Maire et M. ROIGNOT, respectivement Président et Vice-Président de la SEM de la Citadelle, n'ont pas pris part au vote.

d) Modalités de passation des contrats de la SEM de la Citadelle ayant pour objet des travaux, des fournitures ou des prestations de services - Avenant à la convention de délégation de gestion du 28 juin 1994

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 5 abstentions :

1) a approuvé les modalités de passation des contrats de la SEM de la Citadelle ayant pour objet des travaux, des fourniture ou des prestations de services

2) a autorisé M. le Maire à signer l'avenant nécessaire à la convention de délégation de gestion du 28 juin 1994 conclue avec la SEM de la Citadelle.

M. le Maire et M. ROIGNOT, respectivement Président et Vice-Président de la SEM de la Citadelle, n'ont pas pris part au vote.

9 - Centre de Kinésithérapie de la Mouillère :

a) Délégation de gestion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a décidé de déléguer à l'équipe de kinésithérapeutes (Laurent CHAPAS, Christian ABALEA, Catherine CHEVALET-DAMPENON, Eric SACCOMANI, Claire CHAPAS, Stéphane TRUONG, Stéphane JEANCLER) constituée en Société Civile Professionnelle, la gestion du centre de kinésithérapie de la Mouillère,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société Civile Professionnelle.

b) Travaux d'adaptation - Adoption du projet - Demandes de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le programme de travaux d'adaptation estimé à 1 150 000 F TTC, travaux qui devront être réalisés impérativement pour le 15 avril 1998.

10 - Informatique - Télécommunications - Extension du réseau L.U.M.I.E.R.E. - Modificatif

Adopté à l'unanimité.

11 - Contrat Via-Stationnement - Non application exceptionnelle de la clause d'intéressement.

Adopté à l'unanimité.

Cette décision est motivée par deux raisons essentielles :

- la mise en service des parcs St-Paul et Cusenier n'a pu intervenir avant la fin janvier 1997, début février 1997

- de nombreux dysfonctionnements dus principalement à des actes de vandalisme, ont perturbé les installations jusqu'à l'automne 1997.

12 - Palais Granvelle - Musée du Temps - Concours d'architecture et d'ingénierie pour la muséographie - Modifications de la composition du jury et de la commission technique

Adopté à l'unanimité.

13 - Installation de Radio France Place Granvelle - Transfert de la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL) et de la Croix Rouge - Lancement de l'opération - Adoption des projets

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté cette opération dont le coût s'élèvera à 3 800 000 F TTC, hors indemnit  d' viction

2) a d cid  de solliciter les participations financi res des  ventuels partenaires publics et priv s.

14 - Stade L o Lagrange - R fection de l'auvent de la tribune d'honneur

Le Conseil Municipal,   l'unanimit , a adopt  le projet de r fection de l'auvent de la tribune d'honneur, dont le co t est estim    2 408 000 F TTC.

Il a d cid  de solliciter les participations financi res de l'Etat, de la R gion, du D partement et d' ventuels partenaires.

15 - Renforcement du r seau d'eau rue du Docteur Mouras

A l'unanimit , le Conseil Municipal a approuv  ce projet dont le co t (premi re partie) est estim    1 300 000 F HT.

16 - March  1998 - Effets d'habillement - Adoption du cahier des charges - Lancement de la proc dure d'appel d'offres.

Adopt    l'unanimit .

17 - Parc Scientifique et Industriel :

a) Dossier de cr ation de ZAC - Modification du p rim tre

Adopt    l'unanimit .

b) Mise   l'enqu te publique du Plan d'Am nagement de Zone (PAZ)

Adopt    l'unanimit  (M. BONNET ne prenant pas part au vote).

c) Mise   l'enqu te publique en vue de la D claration d'Utilit  Publique (DUP)

Adopt    l'unanimit  (M. BONNET ne prenant pas part au vote).

18 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'attribution de subventions pour une somme globale de 272 064 F.

19 - Acquisitions :

a) à Foncier Conseil du lot n° 432, rue Ponge - ZAC Saint-Laurent

Adopté à l'unanimité (montant de l'acquisition : 180 000 F).

b) à M. et Mme MOUREAUX d'un terrain, chemin du Point du Jour, pour alignement

Adopté à l'unanimité (acquisition de 59 m² au prix global de 7 375 F).

20 - Rétrocession par la SEDD à la Ville de Besançon de voirie et délaissés - ZAC de Planoise

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 26 027 m²).

21 - Echange de terrain avec la copropriété 2, rue Oudet

Adopté à l'unanimité.

22 - Aliénations :

a) à M. et Mme MATRAT, M. CHIARI et Mme TOURNIER de 3 emplacements de parking 10-12, quai Bugnet

Adopté à l'unanimité (montant total de cette vente : 105 000 F).

b) Aliénation à la Poste d'un terrain communal, avenue Clemenceau

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 569 m² pour le prix global de 11 380 F).

**23 - Comptabilité - Exercice 1997 - Modificatif au budget supplémentaire du
Service Assainissement**

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 40.

Hôtel de Ville, le 21 janvier 1998
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,

le 22 janvier 1998
Pour le Maire,
L'Adjoint